

Intervention conseil municipal du 31/08/2022

Monsieur le maire,

Nous déplorons que nos questions écrites restent sans réponse
Le point n° 4 concernant la DM1 est particulièrement indigeste

Vous noyez l'information en affichant une DM1 globale nulle en nous prenant pour des indigents qui n'allons rien y voir.

Alors que :

Lors du dernier conseil, la nomination d'un second DGS ne devait avoir aucun impact financier. Un gain de 6 000 € était même annoncé.

La commune perd des compétences, (combien entendons-nous de : « ce n'est pas nous, c'est l'agglo » donc diminution des charges.)

La commune mutualise ses achats par groupement au sein de nîmes métropole (service payant)

La commune Prend des prestataires de services pour les travaux d'espaces verts et de rues (payant)

La commune Délègue ses pouvoirs de maîtrise d'ouvrage (payant)

Malgré cela :

Le prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2022 est en hausse de 508 000 € / sur le réalisé 2021 soit + 16 %.

Dont + 163 000 € pour la seule section personnel chapitre 12.

Aucune mesure restrictive des dépenses n'est envisagée !

Les Poulxois payent, on emprunte ; on ne se fatigue pas.

Pour rappel :

- 250 000 € empruntés en 2020 (Coworking)
- 475 000 en 2021 (hors approbation du conseil) Décision secrète du maire ? hors prévision budgétaire.
- 1 000 000 en 2022 (Salle Médiathèque). A ce propos, l'objet de cet emprunt est caduc, nous vous demandons d'établir un nouveau contrat avec la poste (à valider en conseil municipal) ou de le résilier.

Le tout ajouté à votre dette antérieure à 2001, solde de 2 883 000€ en 2020

Concernant la préemption de 320 000 € envisagée pour une salle municipale, je vous rappelle qu'il est possible de surélever d'un niveau la salle André Vayrette et obtenir une surface de 290 m² aménageable sans préemption.

Dans l'intérêt général, le groupe « J'aime Poulx » votera contre cette DM1.